

LA NATURE NOUS ÉLÈVE



Jouer et apprendre,
naturellement !

Le règlement des ateliers

Les informations importantes concernant les enfants sont inscrites sur les fiches de renseignements.

La communication avec les parents se fera sur la base de la transparence et de la confiance.

Les parents, ou représentants légaux, sont amenés à lire le présent règlement lors de l'inscription.

La nature nous élève ...

L'éducation avec la nature a de multiples bienfaits, tant sur le plan scolaire que sur le développement personnel. Je suis « Professeure des écoles » avec 15 ans d'expériences, et mère de 4 enfants.

Avec « La nature nous élève » je vous propose des activités éducatives bénéfiques pour votre enfant.

Mon objectif est de lui permettre de grandir dans la joie, de développer sa curiosité et favoriser les apprentissages. Ensemble, nous participerons ainsi à la construction d'un monde plus humain, plus harmonieux, plus paisible, et nous réduisons le « syndrome du manque de nature » dont souffre aujourd'hui notre société.

Ateliers nature

Aux ateliers nature, le groupe est constitué de 2 et 8 enfants entre 6 à 12 ans. Des activités adaptées aux enfants sont proposées et encadrées, par tous les temps. Il importe aux parents de prévoir des vêtements adaptés à la météo. Cependant, en cas de forte pluie, d'orage ou le froid intense, les activités pourront être prévues dans la grange, ou dans la maison.

Les parents sont invités à accompagner bénévolement le groupe s'ils le souhaitent.

Pour une bonne organisation, il faudra en faire la demande au préalable.

Des intervenants seront susceptibles de nous accompagner : botaniste, herboriste, passionné de la nature et de la forêt, enseignant retraité ... les échanges de savoirs sont toujours riches et stimulants.

Inscriptions

Les inscriptions se font par message écrit : message sur le téléphone, Facebook, ou mail.

Lors de la première inscription, il est nécessaire compléter la fiche de renseignement.

Par mesure de sécurité, j'ai besoin de ces informations avant de partir en sortie.

Paiement

Le paiement des séances se fait : soit en espèce, en chèque ou par virement à la coopérative ANTIGONE.

Pour le virement, il faudra indiquer mes références : Elise LECLERCQ - La nature nous élève

IBAN : FR76 1513 5090 1708 0000 9450 172

ANTIGONE SARL COOPERATIVE

Annulation :

L'annulation est possible jusqu'à 24h avant l'activité, par mail ou directement par message écrit sur le téléphone 06-51-56-43-86. Vous pourrez alors réserver un atelier à une autre date. Cependant, pour un atelier non annulé, le paiement est dû. Les situations seront traitées au cas par cas pour trouver un arrangement.

Maladie :

Si votre enfant se sent mal, qu'il tousse et que son nez coule beaucoup, ou bien qu'il a trop mal au ventre... il sera bien mieux dans son lit. Merci de vous arranger pour le garder, et de me prévenir rapidement. Si il ne se sentait pas bien pendant la séance, je vous appellerai pour venir le chercher. En cas de maladie, vous pouvez réserver un atelier à une autre date.

Horaires :

Après-midi : 14h / 18h Journée : 10h / 18h

Pour une bonne organisation, il est important de respecter les horaires prévus lors de l'inscription.

En cas de retard de plus de 20 minutes, et sans nouvelles de votre part, le groupe pourra se rendre en forêt sans plus attendre.

Pour la fin d'activité, les enfants seront prêts à partir à l'heure indiquée.

Si vous avez un contre temps, ce n'est pas un problème, pensez juste à me prévenir.

Exclusion :

Le respect de soi, de l'autre, et du monde vivant est une valeur importante. Même si nous privilégions la communication et le respect des points de vue de chacun, un comportement ou des paroles violentes feront l'objet d'une exclusion des ateliers.

De même, en cas de non paiement des activités, l'enfant ne pourra plus être accueilli.

Assurance :

« La nature nous élève » a contractualisé une responsabilité civile professionnelle avec Antigone.

Cependant, chaque bénéficiaire doit présenter une assurance de responsabilité civile.

Une copie de l'attestation d'assurance sera donc transmise lors de la première inscription.

La sécurité :

Les règles de vie collective et de sécurité sont rappelées aux enfants. D'autant plus qu'ils seront susceptibles d'utiliser des outils tels que le couteau et la petite scie. Ils passeront le permis couteau afin de s'assurer de leur bonne utilisation.

En sortie, nous partons avec un téléphone chargé, une pharmacie et les numéros des parents à joindre en cas d'urgence. Le parcours est prévu et transmis à une personne de confiance avant la sortie.

Il est très important de vérifier si votre enfant présente une morsure de tiques en rentrant.

Il faudra alors la retirer correctement, et désinfecter plusieurs jours le bouton sur la peau.